

**Extrait du registre
des délibérations de la Commune de Coinches
séance du 26/06/2020**

L' an 2020, le 26 Juin à 20 heures 15 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de LEMAIRE Anthony Maire
M. LEMAIRE Anthony, Maire, Mmes : BATOT Séverine, UNTERHALT Danièle, VINCENT Gisèle, MM : BRESCH Sébastien, CHACHAY Silvère, FUNFSCHILLING Jérôme, GUNSETT Jean-François, HATTON Laurent, MERGY Francis, RINGOT Hubert

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 11

Date de la convocation : 20/06/2020

Date d'affichage : 20/06/2020

Mme BATOT Séverine Secrétaire

réf : 2020/31 : **DELEGATION AU MAIRE EN MATIERE DE MARCHES**

PUBLICS, ACCORDS-CADRES et AVENANTS

MODIFIE LA DELIBERATION N°2020/23 DU 25 MAI 2020

M. le Maire expose à l'assemblée que l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permet au conseil municipal d'accorder des délégations de pouvoir au Maire dans certaines matières.

En matière de marchés publics et d'accords-cadres, c'est le 4^e alinéa de cet article qui trouve à s'appliquer, il est ainsi rédigé : *«prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »*;M. le Maire rappelle que tous les contrats de travaux, de fournitures ou de services conclus à titre onéreux (même s'il s'agit d'un très faible montant) entre la commune et une entreprise de travaux, un fournisseur ou un prestataire de services sont des marchés publics qu'il ne peut signer sans autorisation spécifique, au cas par cas, du conseil municipal.

Concrètement, aucune commande de travaux, de fournitures ou de services ne peut être effectuée, sans délibération préalable du conseil municipal l'autorisant, et cela quand bien même les crédits ont été prévus au budget.

Aussi, dans un souci d'efficacité et de réactivité de la commune en matière de commande publique, je vous propose d'utiliser la faculté prévue au 4° de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU le 4° de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECIDE

De donner une délégation à caractère général reprenant le 4° de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Le texte à faire figurer sur la délibération serait alors celui-ci :

M. le Maire est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, **lorsque les crédits sont inscrits au budget.** Il rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (cf. article L. 2122-23 du C.G.C.T.).

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2020/32 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 COMMUNE

Voté à l'unanimité des membres présents comme suit :

Section de fonctionnement :

RECETTES	:	284 381.24 €
DEPENSES	:	226 604.66 €
EXCEDENT	:	57 776.58 €

Section d'investissement :

RECETTES	:	23 855.93 €
DEPENSES	:	27 804.55 €
DEFICIT	:	3 948.62 €

SOIT UN EXCEDENT GLOBAL de 53 827.96 €

Affectation du résultat de l'exercice 2019 de la commune au budget primitif 2020
- Affectation au financement de la section d'investissement (article 1068 recettes) pour 109 330.64 €
- Affectation au financement de la section d'investissement (article 001 dépenses) pour 109 330.64 €
- Affectation à l'excédent reporté de la section de fonctionnement, (compte 002 recettes) pour 135 036.51 €.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2020/33 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 EAU

Voté à l'unanimité des membres présents comme suit :

Section de fonctionnement :

RECETTES	:	29 323.79 €
DEPENSES	:	49 198.68 €
DEFICIT	:	19 874.89 €

Section d'investissement :

RECETTES	:	11 576.99 €
DEPENSES	:	7 134.46 €
EXCEDENT	:	4 442.53 €

SOIT UN DEFICIT GLOBAL de 15 432.36 €

Affectation du résultat de l'exercice 2019 de l'eau au budget primitif COMMUNE 2020
- Affectation au financement de la section d'investissement (article 001 recettes) pour 42 122.22 €
- Affectation à l'excédent reporté de la section de fonctionnement, (compte 002 recettes) pour 26 492.90 €.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2020/34 : **COMPTE ADMINISTRATIF 2019 FORET**

Vote à l'unanimité des membres présents comme suit :

Section de fonctionnement :

RECETTES	:	9 287.00 €
DEPENSES	:	26 634.54 €
DEFICIT	:	17 347.54 €

Section d'investissement :

RECETTES	:	0.00 €
DEPENSES	:	4 591.00 €
DEFICIT	:	4 591.00 €

SOIT UN DEFICIT GLOBAL de 21 938.54 €

Affectation du résultat de l'exercice 2019 de la forêt au budget primitif 2020

- Affectation au financement de la section d'investissement (article 1068 recettes)
pour 1 490.11 €

- Affectation au financement de la section d'investissement (article 001 dépenses)
pour 4 591.00 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2020/35 : **BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE**

Le Conseil Municipal VOTE comme suit le Budget Primitif 2020 de la Commune au niveau du chapitre en fonctionnement et en investissement.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES 335 702 €

RECETTES 335 702 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES 241 448 €

RECETTES 241 448 €

Adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2020/36 : **BUDGET PRIMITIF 2020 DELEGATION EAU**

Le Conseil Municipal VOTE comme suit le Budget Primitif 2020 délégation Service de l'eau au niveau du chapitre en fonctionnement et en investissement.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES 19 400 €

RECETTES 19 400 €

Adopté à l'unanimité

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 1)

réf : 2020/37 : **BUDGET PRIMITIF 2020 FORET**

Le Conseil Municipal VOTE comme suit le Budget Primitif 2020 de la Forêt au niveau du chapitre en fonctionnement et en investissement.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES 5 501 €

RECETTES 5 501 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES 4 591 €

RECETTES 4 591 €

Adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2020/38 : COMPTES DE GESTION 2019 DE MME BRETON SOPHIE,
RECEVEUR.
COMMUNE – SERVICE DE L'EAU ET PRODUITS FORESTIERS**

COMPTES DE GESTION 2019 DE MME BRETON SOPHIE, RECEVEUR.
COMMUNE - SERVICE DE L'EAU ET PRODUITS FORESTIERS

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par les receveurs, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

SOMMAIRE

DELEGATION AU MAIRE EN MATIERE DE MARCHES
PUBLICS, ACCORDS-CADRES et AVENANTS
COMPTE ADMINISTRATIF 2019 COMMUNE
COMPTE ADMINISTRATIF 2019 EAU
COMPTE ADMINISTRATIF 2019 FORET
BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE
BUDGET PRIMITIF 2020 DELEGATION EAU
BUDGET PRIMITIF 2020 FORET
COMPTES DE GESTION 2019 DE MME BRETON SOPHIE, RECEVEUR.
COMMUNE – SERVICE DE L'EAU ET PRODUITS FORESTIERS

LEMAIRE Anthony	RINGOT Hubert
------------------------	----------------------

UNTERHALT Danièle	BATOT Séverine
CHACHAY Silvère	HATTON Laurent
FUNFSCHILLING Jérôme	MERGY Francis
VINCENT Gisèle	BRESCH Sébastien
GUNSETT Jean-François	